

UNIVERSITE DE COCODY  
FACULTE DE DROIT

**LICENCE EN DROIT 3<sup>ème</sup> ANNEE**  
**EPREUVE DE DROIT INTERNATIONAL PUBLIC**

Le 10 Décembre 1994 un engin spatial lancé par l'Etat AMERICANO, après avoir heurté un autre engin appartenant à l'Etat SOVIETO, tombe en déversant des produits toxiques dans des zones situées respectivement à 180 et 230 mille marins des côtes de l'Etat COTI.

Répondant à une demande d'indemnisation formulée par l'Etat COTI en réparation des dommages causés dans ses zones, l'Etat AMERICANO déclare qu'il n'est pas lié à la convention de MONTEGO BAY, pour ne l'avoir pas ratifiée.

Répliquant à cette déclaration, l'Etat COTI précise que sa demande a, en la matière, un autre fondement juridique.

*Dégagez les problèmes juridiques en leur apportant les solutions appropriées.*